

DEMANDE DE SUBVENTION CECB PLUS
Fonds communal pour les énergies renouvelables
et le développement durable

A remplir uniquement par la COMMUNE

N° dossier :

Date de réception :

PROPRIETAIRE

Nom, Prénom : N° de tél. :

Adresse : N° de portable :

Localité : Courriel :

Seules les personnes physiques ou morales domiciliées ou dont le siège se situe sur le territoire communal peuvent être demandeurs (Article 5 du règlement d'application sur le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable)

A remplir uniquement si PROPRIETAIRE (S) MULTIPLE (S) (Bâtiment collectif PPE)

Nom, Prénom : N° de tél. :

Nom, Prénom : N° de tél. :

Nom, Prénom : N° de tél. :

Nom, Prénom : N° de tél. :

Personne de contact

Nom, Prénom : N° de tél. :

Adresse : N° de portable :

Localité : Courriel :

SITUATION DU BÂTIMENT

Rue et N° :

Parcelle N°:

ECA N°:

Année de construction :

Type de bâtiments

☐ Habitation individuelle ☐ Habitation collective ☐ Autre type d'habitation

Municipalité de Chavornay

Rue du Collège 1 • Case postale 63 • 1373 Chavornay • Tél. 024 442 85 14
www.chavornay.ch • bourse@chavornay.ch

CARACTERISTIQUES ET INFORMATIONS

- Coordonnées de l'entreprise en charge des travaux :
[REDACTED]
- Prix CECB Plus: [REDACTED]

PIECES A FOURNIR

- La facture finale, ainsi que sa preuve de paiement (la demande de subvention doit se faire dans un délai de six mois maximum à compter de la date du paiement).
- La décision d'octroi de la subvention cantonale émise par la Direction de l'énergie et de l'environnement (DGE-DIREN).
- La preuve de versement de la subvention cantonale (extrait bancaire).

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE

Titulaire du compte : [REDACTED]

Nom de la banque : [REDACTED]

N° IBAN: [REDACTED]

A NOTER

- La date de réception de la demande datée, signée et munie des documents exigés fait foi.
- La Commune examine la demande et informe le requérant de sa décision par courriel.
- Seules les demandes complètes seront analysées.
- Par sa signature, le bénéficiaire confirme l'exactitude des indications ci-dessus et accepte le règlement sur le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable.

Lieu et date :

Signature(s) du (des) propriétaire(s) et/ou du mandataire

REMARQUE (S) DU BUREAU TECHNIQUE

Remarques :

Date et signature :

DECISION DE LA MUNICIPALITE

Remarque (s) de la Municipalité :

Subvention accordée / refusée le :

(Sous réserve de la disponibilité du fonds selon l'article 11 du règlement d'application sur le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable)

Montant : CHF

Le Municipal en charge des énergies renouvelables